



## 14ème législature

<b>Question N° : 93038</b>	<b>De M. Jean-Marie Sermier ( Les Républicains - Jura )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;justice</b>	<b>Tête d'analyse &gt;procédure</b>	<b>Analyse &gt; scellés judiciaires. conservation. gestion.</b>
Question publiée au JO le : <b>09/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>11/04/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la gestion des scellés judiciaires dans notre pays. La résolution de plusieurs affaires criminelles anciennes a été bloquée par la perte, la destruction ou la manipulation non soignée de scellés ce qui est insupportable aux familles des victimes. Une gestion rigoureuse des scellés judiciaires contribue à la qualité de la justice de notre pays, *a fortiori* dans le contexte d'avancées régulières de la police scientifique. Il lui demande de faire le point sur les projets du Gouvernement pour améliorer la conservation et la traçabilité des « scellés en vrai ». Il souhaite également savoir si une évolution des règles relatives à la durée de conservation des pièces est envisagée.